

Communiqué de presse – 24 septembre 2021

## **Formation en alternance : les entreprises de construction veulent majorer la rétribution des apprenants de l'enseignement (CEFA) et de l'IFAPME**

### **1. Contexte**

Depuis plusieurs années, le secteur de la construction connaît de fortes pénuries de main-d'œuvre. Pourtant, avec des salaires attractifs et de nombreux avantages au bénéfice de ses travailleurs, le secteur de la construction a de nombreux atouts pour attirer les jeunes Wallons. Aujourd'hui, chacun et chacune peut trouver dans le secteur une carrière épanouissante, tant sur le plan professionnel que personnel.

### **2. Pourquoi une telle prime de la part des entreprises ?**

La Wallonie fait aujourd'hui face à de nombreux défis environnementaux et sociaux, notamment après les terribles inondations de juillet. Pour pouvoir répondre à ces défis, que ce soit via la reconstruction des bâtiments sinistrés, ou plus généralement la rénovation énergétique des logements et bâtiments, les entreprises du secteur de la construction ont voulu lancer un appel fort vers les jeunes Wallons : nous avons besoin de vous !

C'est pourquoi la CCW, l'organisation patronale du secteur, souhaite **augmenter de 100 €/mois (sur base volontaire par les entreprises) l'indemnité mensuelle pour tous les nouveaux entrants (1<sup>ère</sup> année) dans une formation en alternance de cette année scolaire, et ce tant dans l'enseignement (CEFA) qu'a l'IFAPME**. Cette mesure représente une augmentation allant de 10% à plus de 35% de la rétribution selon la situation du futur apprenant.

En conclusion, la CCW invite les entreprises du secteur ainsi que les coordinateurs de stage des CEFA et IFAPME à **proposer cette augmentation lors de la signature d'un nouveau contrat**.

### **3. Les autres initiatives du secteur de la construction pour attirer les jeunes**

- Une campagne de communication pour montrer aux jeunes les différents avantages d'une carrière dans le secteur de la construction : [www.jeconstruismonavenir.be](http://www.jeconstruismonavenir.be)
- Un système de primes (déjà en vigueur) pour les jeunes entrants dans le secteur pouvant s'élever jusqu'à 2.300 euros !

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

**Gauthier De Vos**, conseiller emploi-formation-enseignement CCW

02/54.55.954 – [gauthier.devos@ccw.be](mailto:gauthier.devos@ccw.be)

**À propos de la CCW :**

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.